

VILLE D'ARBOIS

DEPARTEMENT DU JURA

DEL 26.06.04-03

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 JUIIN 2026

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<p>PRÉSENTS : Mme DEPIERRE Valérie, Maire, M. JAILLET Marc, Mme BUGADA Catherine, M. LANQUETIN Jean-Philippe, Mme BRIOT-GAIDIOZ Cécile, M. BEN LAHBIB Abdelkarim, Mme REGALDI Sylvie, adjoints ; Mme CHATEAU Christine, M. ROBERGET Philippe, Mmes JEANDENANS Jennifer, LAMY Alice, M. PRUDENT Adrien, Mme BOUDRY Jeanne, MM. MILLE Pierre, LEMESRE Matthieu, Mme DUBOZ Catherine, M. COURT Jean-Louis, Mme SOLNON Marie-Pierre ; MM. VUILLET Olivier, BRUNIAUX Philippe, Mme CALONNE Evelyne, conseillers municipaux.</p> <p>ABSENT AYANT DONNÉ POUVOIR : M. TAUBATY Christian a donné pouvoir à Mme REGALDI Sylvie, Mme HALLE Cathy a donné pouvoir à Mm BUGADA Catherine</p> <p>SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CHATEAU Christine</p>
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 21	
Nb de procuration : 2	
Convocation du : 30 / 05 / 2026	

DÉLIBÉRATION N° 03 :

Mise à jour du tableau des indemnités des élus

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 ;

VU la délibération DEL 26.03.31 - 01 du 31 mars 2026 fixant les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués et nommant les bénéficiaires

VU la délibération DEL 26.04.06 – 02 élisant un nouveau 3^{ème} adjoint,

CONSIDERANT que Mme la Maire a indiqué qu'elle va prendre un arrêté de retrait de fonction et de signature pour M. LANQUETIN Jean-Philippe en tant que conseiller délégué suite à son élection comme 3^{ème} adjoint,

VU l'article L.2123-20-1 du CGCT imposant qu'un tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du conseil municipal soit annexé à la délibération ;

CONSIDERANT que la composition des bénéficiaires des indemnités de fonction a été modifiée à la suite du changement de titulaire des fonctions de troisième adjoint ;

.../...

CONSIDERANT que les taux d'indemnités précédemment fixés par le conseil municipal demeurent inchangés ;

CONSIDERANT qu'il convient en conséquence d'actualiser le tableau annexe récapitulatif des indemnités de fonction ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE CONSTATER** que les taux des indemnités de fonction fixés par la délibération DEL 26.03.31-01 en date du 31 mars 2026 demeurent inchangés à savoir 50,13 % pour la maire, 19,24 % pour les 6 (six) adjoints et 5,40 % pour les conseillers municipaux délégués
- **DE DIRE** que lorsque la présente délibération sera exécutoire, aucun conseiller municipal délégué ne bénéficie d'une indemnité de fonction
- **D'APPROUVER** la mise à jour du tableau récapitulatif des indemnités de fonction annexé à la délibération DEL 26.03.31-01 afin de tenir compte du changement de bénéficiaire des fonctions de troisième adjoint et de conseiller délégué.
- **DE DIRE** que les indemnités correspondantes seront versées dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- **DE DIRE** que le tableau annexe actualisé se substitue au tableau des indemnités annexé à la délibération DEL 26.03.31-01 du 31 mars 2026.

Résultat du vote : Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

La Maire,



Valérie DEPIERRE

La Secrétaire de Séance,

Christine CHATEAU

Commune de : Arbois

Nombre d'habitants :3306

Nombre d'adjoints au maire : 6

**Tableau annexe récapitulatif se l'ensemble des indemnités de fonction
 allouées aux membres du conseil municipal**

Fonction	NOM / Prénom	Taux	Montant de l'indemnité brute mensuelle	Montant d'indemnité brute mensuelle attribuée
Maire	DEPIERRE Valérie	50,13 %	2 060,60 €	2 060,60 €
1 ^{er} adjoint	JAILLET Marc	19,24 %	790,86 €	790,86 €
2 ^{ème} adjointe	BUGADA Cathy	19,24 %	790,86 €	790,86 €
3 ^{ème} adjoint	M. LANQUETIN JeanPhilippe	19,24 %	790,86 €	790,86 €
4 ^{ème} adjointe	BRIOT- GADIOZ Cécile	19,24 %	790,86 €	790,86 €
5 ^{ème} adjoint	BEN LAHBIB Abdelkarim	19,24 %	790,86 €	790,86 €
6 ^{ème} adjoint	REGALDI Sylvie	19,24 %	790,86 €	790,86 €
Conseiller municipal délégué	aucun bénéficiaire à ce jour	5,40 %	221,97 €	0,00 €
Total			7 027,73 €	6 805,76 €

Date de la délibération : 31/03/2026

Date de mise à jour des noms des bénéficiaires : 04/06/2026

Pour mémoire

Indice brut mensuel 1027 au 1^{er} janvier 2026 : 4110,52 €

(décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 – J.O. du 29 juin 2023)

Enveloppe totale maximum (1 maire et 6 adjoints) : 7 562,54 €